



PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

30 juin 2016

FONDS NORTH GROWTH CANADIAN EQUITY

Offre de parts de séries D et F

FONDS NORTH GROWTH U.S. EQUITY ADVISOR

Offre de parts de séries D et F

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ	2
SECTION A : INFORMATION	4
Introduction.....	4
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?	5
Les organismes de placement collectif, aperçu général.....	5
Risques généraux d'investissement	5
Risques spécifiques liés à l'investissement.....	5
Modalités d'organisation et de gestion des Fonds	10
Achats, substitutions et rachats	11
Prix des parts.....	11
Restrictions en matière de placement	11
Comment acheter, substituer ou racheter.....	11
Achats	12
Placement minimal.....	12
Réinvestissement automatique des distributions	12
Substitution	12
Rachat de parts.....	13
Opérations à court terme.....	13
Solde de compte minimal.....	13
Frais et dépenses	14
Frais payables par le Fonds.....	14
Frais directement payables par vous	14
Incidence des frais d'acquisition.....	15
Rémunération du courtier	15
Commission sur vente.....	15
Commissions de suivi	15
Incidences fiscales pour les épargnants	17
Distributions d'un Fonds.....	17
Parts détenues dans un compte non enregistré.....	17
Parts détenues dans des régimes enregistrés.....	18
Substitution entre Fonds	18
Changement de désignation de parts entre séries du même Fonds.....	19
Quels sont vos droits?	19
SECTION B: INFORMATION PROPRE À CHAQUE FONDS NORTH GROWTH DÉCRIT DANS LE PRÉSENT PROSPECTUS SIMPLIFIÉ	20
Introduction.....	20
Caractéristiques des Fonds.....	20
Quels sont les objectifs de placement de ce Fonds?	20
Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?	20

Méthodologie de classification des risques.....	20
Qui devrait investir dans ce Fonds?	21
Politique en matière de distributions.....	21
Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants	21
Fonds North Growth U.S. Equity Advisor.....	22
Détails du Fonds	22
Quels types de placements le Fonds fait-il?.....	22
Quels sont les risques propres à un placement dans le Fonds?.....	23
Qui devrait investir dans ce Fonds?.....	23
Politique en matière de distributions.....	25
Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants	25
Services optionnels	25
Fonds North Growth Canadian Equity	26
Détails du Fonds	26
Quels types de placements le Fonds fait-il?.....	26
Quels sont les risques propres à un placement dans le Fonds?.....	27
Qui devrait investir dans ce Fonds?.....	28
Politique en matière de distributions.....	28
Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants	28

SECTION A : INFORMATION

INTRODUCTION

Le présent document contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement et à comprendre vos droits en tant qu'épargnant. Dans le présent document :

- « Fonds » s'entend de l'un ou des deux organismes de placement collectifs énumérés sur la page couverture du présent prospectus simplifié;
- « North Growth » s'entend North Growth Management Ltd.;
- « nous », « notre » ou « nos » s'entendent des Fonds et de North Growth Management Ltd.;
- « vous » et « vos » s'entendent du lecteur en tant qu'un porteur potentiel des parts des Fonds.

Le présent document est divisé en deux parties. La première partie, qui va de la page 1 à la page 16, contient de l'information générale sur tous les organismes de placement collectif. La deuxième partie, Information propre à chacun des fonds décrits dans le présent document, qui va de la page 16 à la page 25, contient de l'information propre à chacun des Fonds.

Des renseignements supplémentaires sur les Fonds figurent dans les documents suivants :

- la notice annuelle;
- le dernier aperçu du Fonds déposé;
- le dernier état financier annuel vérifié;
- tous les états financiers intermédiaires déposés après les derniers états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds déposé;
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds déposé après le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds susmentionné.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent document et en font donc légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir sans frais et sur demande un exemplaire de ces documents en téléphonant à North Growth au 604-688-5440.

Ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds sont disponibles sur le site Internet www.northgrowth.com ou par courrier électronique en nous envoyant une demande à info@northgrowth.com.

Vous pouvez également obtenir ces documents et d'autres renseignements sur chaque Fonds sur le site Internet www.sedar.com.

QU'EST-CE QU'UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF ET QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS UN TEL ORGANISME?

Les organismes de placement collectif, aperçu général

Un organisme de placement collectif (un « OPC ») est une mise en commun de sommes placées par des personnes ayant des objectifs de placement semblables. Des parts, d'un montant proportionnel au montant contribué, sont distribuées aux investisseurs par l'OPC. Les porteurs de parts d'un OPC partagent le revenu, les frais et tout gain ou toute perte en capital de placement de l'OPC, généralement en fonction du nombre de parts qui leur appartiennent.

Risques généraux d'investissement

Les OPC possèdent différents types de placements, selon leurs objectifs de placement. La valeur de ces placements varie d'un jour à l'autre, reflétant l'évolution des taux d'intérêt, la conjoncture économique et des événements affectant le marché et les sociétés émettrices. Par conséquent, la valeur des parts d'un OPC (le prix par part) peut fluctuer à la hausse ou à la baisse, et la valeur de votre placement dans celui-ci au moment de son rachat peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment où vous l'avez acheté.

La valeur de votre placement dans les Fonds North Growth n'est pas garantie. À la différence des comptes en banque ou des certificats de placement garanti, les parts d'un OPC ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre assureur de dépôts gouvernemental.

Les risques d'investir dans un OPC sont semblables aux risques d'investir dans un portefeuille de placements. Les risques d'investir dans un titre particulier sont liés à sa capitalisation boursière, sa taille, sa gamme de produits, les habiletés de sa direction, le marché et ses ressources financières. De façon générale, les placements dans des titres de participation de petites sociétés, d'entreprises émergentes et de sociétés dans des secteurs en émergence ont moins de liquidité et sont plus volatils et présentent de plus grands risques que les titres de participation de sociétés établies et de plus grande taille. Cette volatilité accrue peut aussi être associée à des gammes de produits limitées, au marché, à ses contraintes de ressources financières ainsi qu'à une dépendance sur un nombre limité de personnes clés.

Dans des situations exceptionnelles, un OPC peut suspendre les rachats. Pour de plus amples détails, veuillez vous reporter à la rubrique *Rachat de parts* à la page 12 du présent document.

Risques spécifiques liés à l'investissement

Outre les risques généraux associés à un placement dans un OPC, chaque OPC comporte ses propres risques selon ses placements et ses stratégies. Dans la description de chaque Fonds, nous expliquons ces risques. Les facteurs de risque spécifiques de chaque Fonds sont énumérés ci-après.

Risque lié à la capitalisation boursière

La valeur des titres de participation de sociétés dont la capitalisation boursière est petite est habituellement plus volatile que celle de sociétés dont la capitalisation boursière est plus grande. Ces sociétés à petite capitalisation boursière peuvent être au stade du développement de nouveaux produits ou services qui n'ont pas encore été testés sur le marché ou qui deviendront rapidement obsolètes. Ces sociétés pourraient aussi être désavantagées par des ressources financières limitées ou une équipe de gestion ayant peu

d'expérience antérieure. Leurs actions peuvent se négocier moins fréquemment et en plus petits volumes que les actions des grandes entreprises. Les petites entreprises peuvent avoir peu d'actions en circulation, de sorte qu'une vente ou un achat d'actions aura une répercussion plus importante sur le cours de l'action. Par conséquent, la valeur des titres de sociétés dont la capitalisation boursière est petite peut varier considérablement.

Risque lié à la concentration

Lorsqu'un OPC concentre ses placements dans un nombre limité d'investissements ou dans certains secteurs industriels, la valeur du portefeuille est plus en mesure de varier en réaction aux changements dans la valeur marchande de ces titres ou de ces secteurs industriels. Les Fonds pourraient concentrer leurs investissements dans un petit nombre de titres.

Risque lié au taux de change

Lorsqu'un OPC acquiert des titres étrangers, il doit les régler en devises étrangères. Le taux de change entre la devise étrangère et le dollar canadien peut avoir une incidence sur le rendement.

Notamment, le Fonds North Growth U.S. Equity Advisor investit principalement dans des placements évalués en dollars américains et leur valeur dépend des variations dans le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Lorsque la valeur du dollar canadien fluctue à la baisse, la valeur des investissements américains augmente. Lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des investissements américains diminue.

Risque lié aux porteurs de parts importants

Un Fonds peut avoir des porteurs de parts qui détiennent des pourcentages élevés du total des parts du Fonds (« porteurs de parts importants »). Certaines actions de porteurs de parts importants pourraient avoir une incidence sur le Fonds. Par exemple, si un porteur de parts important émet une demande de rachat massif, le Fonds pourrait être obligé de liquider certains titres de son portefeuille afin de couvrir le prix du rachat. Une telle vente de titres de portefeuille pourrait déclencher des gains en capital et des coûts de transaction qui peuvent entraîner une diminution des rendements du Fonds.

Si un fonds est assujéti à un « fait lié à la restriction de pertes », i) son exercice sera réputé prendre fin aux fins de l'impôt et ii) il deviendra visé par les règles relatives à un fait lié à la restriction de pertes qui s'appliquent généralement aux sociétés qui subissent une acquisition de contrôle, dont la réalisation réputée de pertes en capital non subies et des restrictions touchant leur capacité à reporter les pertes. De façon générale, un fonds sera assujéti à un fait lié à la restriction de pertes si une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du fonds ou un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » du fonds, au sens attribué à ces expressions dans la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (« Loi de l'impôt »). De façon générale, un bénéficiaire détenant une participation majoritaire d'un fonds sera un bénéficiaire qui, avec les droits de bénéficiaire de personnes ou sociétés de personnes auxquelles le bénéficiaire est affilié, a un droit de bénéficiaire sur le revenu ou le capital du fonds dont la juste valeur marchande est supérieure à 50 % de celle de l'ensemble des droits sur le revenu ou le capital, respectivement, du fonds. Des modifications proposées de la Loi de l'impôt contenues dans la législation en cours d'étude au Parlement prévoient une dispense de l'application possible des règles relatives à un fait lié à la restriction de pertes pour un fonds qui répond à certaines exigences en matière de diversification d'actifs.

Risque lié à l'illiquidité

Le risque lié à l'illiquidité s'exprime lorsqu'il devient difficile de convertir un titre de portefeuille en espèces lorsque requis. La valeur d'un titre est sensible à de plus grandes fluctuations lorsque le titre n'est pas négocié sur une base régulière.

Risque lié au marché boursier

La valeur des titres de participation détenus par les Fonds varie en fonction des mouvements du marché. La valeur des marchés peut varier en fonction de plusieurs facteurs, notamment les développements corporatifs, la fluctuation des taux d'intérêt, la fluctuation du taux d'inflation, ainsi que la conjoncture politique et économique. La valeur des titres de participation de sociétés, individuelles ou exerçant des activités dans une même industrie, peut varier différemment selon les changements des perspectives économiques de la société ou de l'industrie.

Risque lié à la capitalisation du marché

Les Fonds n'ont aucune restriction à l'égard de la capitalisation de marché des titres de sociétés en portefeuille. Si une concentration de titres de sociétés à petite capitalisation boursière se forme, le risque de liquidité du Fonds augmentera.

Risque lié aux séries

Tous les Fonds sont offerts en plusieurs séries de parts. Chaque série a ses propres honoraires et charges, que chaque Fonds gère de façon distincte. Si, pour une quelconque raison, un Fonds ne peut pas payer les charges d'une série au moyen de la quote-part des actifs du Fonds, il devra payer ces charges au moyen de la quote-part des actifs revenant à d'autres séries, ce qui pourrait réduire le rendement des placements de ces autres séries.

Risque lié à la spécialisation

Certains Fonds se spécialisent dans les titres d'un secteur particulier de l'économie ou ceux d'une région géographique déterminée ou même dans l'application d'une méthode déterminée d'investissement. Le gestionnaire des Fonds suit le principe d'« une croissance à un prix raisonnable » établi par le conseiller en placement. La spécialisation permet à un Fonds de privilégier une méthode d'investissement, ce qui peut accroître le rendement du Fonds si ce secteur, ce pays ou cette méthodologie d'investissement est favorable. Toutefois, si le secteur, le pays ou la méthode d'investissement est défavorable, le rendement des placements du Fonds pourrait être inférieur à ceux d'un fonds sans spécialisation.

Risque lié aux politiques fiscales

Le Fonds peut être touché par des changements dans les politiques fiscales affectant les entreprises dans lesquelles le Fonds investit, ou encore par l'imposition du Fonds lui-même.

Risques liés aux contribuables américains

Conformément aux exigences relatives à la retenue fiscale américaine et aux obligations d'information continue de la loi américaine dite Foreign Account Tax Compliance Act (la « FATCA »), les Fonds pourraient être tenus de recueillir des renseignements qui portent notamment sur l'identification, la citoyenneté et la résidence de certains épargnants et , de fournir ces renseignements directement à l'Agence du Revenu du Canada (l'« ARC ») afin d'éviter la retenue fiscale fédérale américaine de 30 % sur certains paiements provenant du revenu de source américaine, du produit brut américain et sur certains autres montants versés aux Fonds.

Le Canada et les États-Unis ont signé l'Accord intergouvernemental d'amélioration de l'échange des renseignements fiscaux (l'« accord intergouvernemental ») en vertu de la Convention fiscale Canada-États-Unis afin d'augmenter la quantité de renseignements échangés entre l'ARC et l'IRS conformément aux lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels et qui vise à respecter les objectifs de la FATCA. En vertu de l'accord intergouvernemental et des modifications à la Loi de l'impôt qui ont pris place le 19 juin 2014, vous pourriez être tenu de fournir à North Growth ou à votre courtier certains renseignements d'identification, notamment un numéro d'identification aux fins de l'impôt fédéral américain (un « TIN »), sous peine de sanctions. North Growth pourrait être tenue de fournir ces renseignements à l'ARC ainsi que des renseignements au sujet de vos placements dans un Fonds, sauf si vos placements sont détenus dans un régime enregistré. Si vous êtes un contribuable américain (notamment un citoyen américain ou un titulaire de certificat d'inscription au registre des étrangers [green card] qui réside au Canada), l'ARC devrait fournir ces renseignements à l'IRS.

Risque liés aux contribuables étrangers

Les épargnants étrangers, dont les citoyens étrangers, les citoyens canadiens ayant double citoyenneté, et les résidents canadiens de citoyenneté étrangère, qui désirent acheter des parts des Fonds doivent prendre en considération qu'ils pourraient être assujettis à des soumissions d'impôt et des exigences de réglementation dans leur pays d'origine. Les politiques et les lois dans les territoires étrangers pourraient exiger que l'épargnant soumette une déclaration d'impôts de revenus, pour la première fois dans certains cas, afin de déclarer les revenus et les gains en capital reçus par l'entremise des Fonds.

MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION DES FONDS

Gestionnaire

North Growth Management Ltd.
Suite 830, One Bentall Centre.
505 Burrard Street, Box 56
Vancouver, C.-B. V7X 1M4

North Growth est le gestionnaire des Fonds.
North Growth gère les activités journalières des Fonds.

Conseiller en valeurs

North Growth Management Ltd.
Vancouver (Colombie-Britannique)

North Growth fournit des services de conseils en placement et de gestion de portefeuille aux Fonds.

Agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts

North Growth Management Ltd.
Vancouver (Colombie-Britannique)

North Growth tient les registres de vos avoirs dans les Fonds.
North Growth s'occupe du traitement des commandes, des transferts et des rachats de parts du Fonds.

Dépositaire

RBC Services aux investisseurs
et de trésorerie
Toronto (Ontario)

Le dépositaire, RBC Services aux investisseurs et de trésorerie, détient tous les actifs en portefeuille du Fonds.

Fiduciaire

North Growth Management Ltd.
Vancouver (Colombie-Britannique)

Les Fonds sont des fiducies. Lorsque vous investissez dans un Fonds, vous achetez une part de fiducie.
Le fiduciaire détient le titre de propriété des titres qui appartiennent au Fonds au nom des porteurs de parts.

Auditeur

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vancouver (Colombie-Britannique)

L'auditeur procède à l'audit et exprime une opinion sur les états financiers annuels des Fonds.

Comité d'examen indépendant

Conformément au Règlement 81-107, le Comité d'examen indépendant North Growth (le « CEI ») a été fondé le 26 août 2009 et comprend trois membres, qui sont chacun indépendants du gestionnaire et des Fonds North Growth. Le mandat du CEI est d'examiner les questions de conflit d'intérêts relatifs à North Growth abordées par North Growth en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Au moins une fois par année, le CEI prépare un rapport de ses activités à l'intention des porteurs de parts. Le rapport devient disponible aux porteurs de parts au plus 90 jours après la fin de l'exercice. Ce rapport est disponible, sans frais, sur le site Internet du Fonds ou il peut être obtenu en s'adressant à North Growth par téléphone au 604-688-5440 ou par courrier électronique à info@northgrowth.com. Des renseignements supplémentaires au sujet du CEI, dont le nom des membres, sont disponibles dans la notice annuelle du Fonds.

ACHATS, SUBSTITUTIONS ET RACHATS

Prix des parts

Le prix d'achat de parts du Fonds est la valeur liquidative par part (« VLPP ») en plus des frais applicables. Le prix de rachat (vente) de parts est la VLPP moins les frais de transaction.

Nous calculons la valeur liquidative par part pour chacun des Fonds à 16 h (heure de l'Est) chaque jour que la Bourse de New York est ouverte aux fins de négociation pour le Fonds North Growth U.S. Equity Advisor et chaque jour que la Bourse de Toronto est ouverte aux fins de négociation pour le Fonds North Growth Canadian Equity. La VLPP de chaque série est établie séparément. La valeur liquidative par part de chaque série de parts au jour d'évaluation est établie en prenant la quote-part de la série de la valeur des actifs nets du Fonds et en divisant le résultat par le nombre total de parts de cette série qui sont en circulation.

La VLPP représente la valeur d'achat pour chacune des séries du Fonds, ainsi que la valeur de rachat, de substitution et de réinvestissement de distribution. Le prix d'achat ou de rachat des parts d'un Fonds est basé sur la première valeur liquidative par part déterminée après la réception de l'ordre d'achat ou de rachat.

Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de séries de parts, et un nombre illimité de parts pour chaque série. Le Fonds U.S. Equity Advisor offre actuellement deux séries de parts – soit les parts de série D et de série F. Le Fonds Canadian Equity offre une série D, une série F et une série N. Les parts de série N sont distribuées en vertu d'une dispense relative aux exigences de prospectus et ne sont pas qualifiées par ce présent prospectus simplifié.

Les parts de série D sont offertes aux épargnants par l'entremise d'un courtier qui a signé une entente de distribution de parts de série D avec North Growth. Les parts de série D peuvent uniquement être achetées, échangées ou rachetées par voie d'instructions communiquées par votre courtier. Nous versons une commission de suivi aux courtiers qui vendent les parts de série D. Pour de plus amples détails, veuillez vous reporter à la rubrique Commissions de suivi à la page 13.

Les parts de série F sont offertes aux épargnants qui détiennent un compte d'investissement à frais de gestion et dont le courtier a signé une entente de distribution de parts de série F avec North Growth. Au lieu de payer des frais de vente, l'épargnant paie des frais de gestion annuels au courtier pour ses conseils de placement et ses services. La série F ne verse aucune commission au courtier.

Restrictions en matière de placement

Les citoyens des États-Unis, les institutions non financières étrangères passives et les institutions financières étrangères (« IFE ») qui sont des IFE non participantes (autres que les intérêts qui sont distribués et détenus par l'entremise d'une institution financière étrangère participante), tel qu'il est décrit par la FATCA, doivent se conformer aux règles établies par la FATCA pour pouvoir acheter des parts des Fonds North Growth.

Comment acheter, substituer ou racheter

Les parts des Fonds peuvent être achetées par l'entremise de votre courtier.

Lorsque vous placez votre ordre d'achat, de substitution ou de rachat de parts, votre courtier devient responsable de faire parvenir vos instructions au Fonds le jour même. Si l'ordre est reçu après 12 h, heure du Pacifique, 15 h, heure de l'Est, vous paierez ou recevrez la valeur liquide par part le prochain jour d'évaluation. Toutes les transactions doivent être réglées dans un délai maximal de trois jours ouvrables.

Achats

Votre courtier peut vous facturer des frais pour l'achat de parts des Fonds. Vous êtes responsable de négocier les frais de transaction avec votre courtier.

Les organismes de réglementation de valeurs mobilières ont établi les règles suivantes qui régissent l'achat de parts d'organismes de placement collectif :

- Nous devons recevoir le paiement, en entier, dans un délai maximal de trois jours ouvrables après la réception de votre ordre.
- Si nous ne recevons pas votre paiement dans les trois jours ouvrables à compter du traitement de votre ordre d'achat, nous devons racheter vos parts le jour ouvrable suivant. Si le produit du rachat est supérieur au paiement que vous devez, le Fonds conservera la différence. Dans le cas contraire, nous percevrons ce montant de votre courtier, qui, à son tour, peut le recouvrer auprès de vous.
- Nous avons le droit de refuser votre ordre dans un délai d'un jour ouvrable à compter de sa réception. Si nous refusons votre ordre, nous rembourserons tout argent reçu dans le plus bref délai.

Placement minimal

Le montant minimal d'un placement initial dans les parts de série D et de série F des Fonds est de 5 000 \$. Les achats subséquents doivent être d'au moins 1 000 \$. North Growth peut, à son gré, changer ces montants minimaux en tout temps.

Réinvestissement automatique des distributions

Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions des Fonds en parts additionnelles à moins que vous ne nous instruisiez d'avance par écrit, par l'entremise de votre courtier, que vous désirez recevoir vos distributions en espèces. En général, les distributions sont faites durant le mois de décembre.

Substitution

Par l'entremise de votre courtier en placement, vous pouvez effectuer une substitution de parts entre le Fonds North Growth Canadian Equity et le Fonds North Growth U.S. Equity Advisor, ou vice-versa, à la condition que les exigences de placement minimal soient respectées. Votre courtier pourrait vous facturer des frais pour effectuer une substitution. Une substitution de parts entre les Fonds constitue un rachat suivi d'un achat. Cette opération est imposable et peut donner lieu à un gain ou une perte aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales* pour les épargnants à la page 15 pour de plus amples détails.

On appelle une substitution entre les séries d'un Fonds un « changement de désignation ». Vous pouvez changer la désignation de vos parts de série D pour des parts de série F, ou vice-versa, à condition d'y être admissible. Un changement de désignation entre les séries du Fonds n'est pas considéré comme une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu.

Rachat de parts

Votre courtier peut vous facturer des frais lorsque vous effectuez un rachat de parts du Fonds.

Vous pouvez effectuer un rachat de parts des Fonds n'importe quel jour où la valeur liquidative est calculée en transmettant une demande de rachat au courtier par l'entremise de qui votre placement a été effectué. Une fois que nous avons reçu la demande de rachat soumise par votre courtier, nous compléterons le débours dans un délai de trois jours ouvrables. Toutefois, si dans les dix jours ouvrables suivant la réception d'une demande de rachat nous n'avons pas reçu tous les documents remplis relatifs à la demande de rachat, les parts faisant l'objet de votre rachat seront rachetées par le Fonds le jour d'évaluation suivant. Si le prix d'achat est inférieur au prix de rachat des parts, le Fonds est tenu de conserver la différence. Si le prix d'achat est supérieur au prix de rachat des parts, votre courtier sera responsable du paiement de la différence et des frais connexes et peut chercher à obtenir de vous le remboursement de ces frais.

Nous pouvons suspendre ou reporter le droit de faire un rachat des parts des Fonds, dans certaines circonstances extraordinaires. Par exemple, dans les cas suivants :

- pendant toute période, si la négociation normale est suspendue sur un marché où des titres représentant plus de la moitié de la valeur totale de l'actif du Fonds sont négociés;
- en tout temps, avec l'approbation de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique.

Opérations à court terme

Les opérations à court terme visant les parts d'un Fonds peuvent nuire aux porteurs de parts. Les opérations fréquentes peuvent nuire au rendement du Fonds en obligeant le gestionnaire de portefeuille à conserver plus de liquidités dans le Fonds qu'il ne serait nécessaire ou à vendre des placements à un moment non favorable. Nous pouvons, à notre gré, imposer des frais lorsqu'un épargnant rachète ou substitue des parts dans un délai de cinq jours ou moins à compter de l'achat ou de la substitution originale. Ces frais en question seront déboursés au nom du Fonds.

Nous surveillons régulièrement les transactions du Fonds. Afin d'éliminer les transactions que nous jugeons potentiellement préjudiciables envers les porteurs de parts à long terme du Fonds, s'il y a un volume excessif d'activité dans un compte quelconque, nous nous réservons le droit de restreindre, de rejeter ou d'annuler un ordre de souscription ou de substitution sans préavis, y compris les opérations qui auraient été acceptées par votre courtier. Nous nous réservons le droit de définir ce qui constitue une opération à court terme excessive.

Solde de compte minimal

Les règles de solde minimal sont en place afin de contrôler les coûts d'administration des Fonds, ce qui touche tous les porteurs de parts. Vous devez maintenir un investissement minimal de 2 500 \$ dans votre compte. Si, à la suite d'un rachat de parts, le solde est insuffisant par rapport au minimum requis, nous pouvons exiger que vous augmentiez le solde du compte afin d'atteindre le seuil minimal ou nous pouvons racheter les parts restantes en votre nom et vous faire parvenir le produit du rachat. Nous accorderons à votre courtier un préavis de 30 jours pour atteindre le seuil minimal avant l'adoption d'une mesure corrective.

FRAIS ET DÉPENSES

Le tableau suivant indique les frais que vous pourriez avoir à payer si vous investissez dans les Fonds. Vous pourriez devoir payer certains de ces frais directement; d'autres frais peuvent être payables par les Fonds, ce qui réduira la valeur de votre placement dans ceux-ci.

Frais payables par le Fonds

Frais de gestion

Chaque Fonds verse à North Growth des frais de gestion annuels pour les parts de série D et de série F pour leurs services de gestionnaire du Fonds. Certaines dépenses d'exploitation des Fonds sont comprises dans les frais de gestion, notamment les frais et honoraires des conseillers juridiques, les coûts d'audit des Fonds et du Fiduciaire, les frais du dépositaire, les frais associés à la préparation des rapports annuels et semestriels, les états financiers, les frais liés à la prestation des services aux porteurs de parts, les frais et les honoraires relatifs au comité d'examen indépendant, les frais liés à la tenue des registres et aux services de transfert de parts. Les frais de gestion sont calculés tous les jours en utilisant comme base la valeur quotidienne des actifs nets des Fonds et déboursés mensuellement. Les frais respectifs de chacune des séries sont résumés sous la rubrique *Détails du Fonds* à la partie B.

Dans le cas d'un changement, ou d'ajout de frais aux Fonds, qui pourrait entraîner une augmentation des charges imposées aux Fonds, les porteurs de parts recevront un avis par écrit au moins 60 jours au préalable.

Les frais à payer et les dépenses des membres du CEI sont remboursés aux Fonds par le gestionnaire. Les Fonds rémunèrent les membres du CEI pour remplir leur mandat et leur remboursent les dépenses raisonnables engagées dans le cadre de leurs fonctions; y compris les frais de déplacement et les frais de formation. Les honoraires versés aux membres du CEI durant 2015 étaient de 14 000 \$, soit 4 000 \$ à chaque membre et 6 000 \$ au président.

Frais d'exploitation et autres coûts

Les frais suivants sont payables par chaque Fonds et sont propres à chaque Fonds :

- les commissions de courtage et autres frais sur les placements de portefeuille du Fonds;
- les impôts et taxes de tout genre auxquels les Fonds peuvent être assujettis;
- les frais d'intérêt, le cas échéant;
- les commissions de suivi.

Le gestionnaire a toute latitude quant au remboursement de ces dépenses à un Fonds.

Chaque série de parts de chacun de Fonds prendra en charge de façon distincte les types de frais qui peuvent être attribuables plus particulièrement à la série ainsi qu'une portion des frais communs à toutes les séries du Fonds.

Dans le cas d'un changement, ou d'ajout de frais aux Fonds, qui pourrait entraîner une augmentation des charges imposées aux Fonds, les porteurs de parts recevront un avis par écrit au moins 60 jours au préalable.

Frais directement payables par vous

Frais initiaux d'acquisition

Lorsque vous achetez des parts par l'entremise d'un courtier, vous négociez avec celui-ci les frais d'acquisition initiaux, que vous lui versez. En général, la fourchette pour les frais va de néant à 2 % du montant investi au moment de l'achat des parts. Votre courtier déduira les frais d'acquisition initiaux et transférera le montant net pour investissement dans le Fonds. Veuillez consulter votre courtier pour le détail des frais qui lui ont été versés.

Frais de substitution

Les Fonds n'imposent aucuns frais pour effectuer une substitution de parts. Votre courtier peut vous facturer des frais de service.

Frais de rachat

Les Fonds n'imposent aucuns frais lors d'un rachat. Votre courtier peut vous facturer des frais de service.

Opérations à court terme

Vous pourriez devoir verser des frais d'opération à court terme pouvant aller jusqu'à 2 % de la valeur des parts rachetées substituées si vous effectuez un changement moins de cinq jours après la transaction initiale. Ces frais sont versés aux Fonds.

INCIDENCE DES FRAIS D'ACQUISITION

Le tableau suivant fait état du montant des frais que vous auriez à payer selon les différents modes de souscription qui vous sont offerts si vous faites un placement de 1 000 \$ dans les parts d'un Fonds, si vous détenez ce placement sur une période de un an, de trois ans, de cinq ans et de dix ans et si le rachat a lieu immédiatement avant la fin de cette période.

	À la date de souscription	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Frais d'acquisition*	0 \$ à 20 \$	aucuns frais	aucuns frais	aucuns frais	aucuns frais
Frais de rachat	aucuns frais	aucuns frais	aucuns frais	aucuns frais	aucuns frais
Sans droits d'entrée	aucuns frais	aucuns frais	aucuns frais	aucuns frais	aucuns frais

*Votre courtier pourrait vous facturer des frais additionnels pour l'achat ou le rachat de parts de la série D, mais le Fonds n'en facture pas. Il n'y a pas de frais de transaction pour les parts de série F.

RÉMUNÉRATION DU COURTIER

Commission sur vente

Les Fonds n'imposent pas de frais relatifs à l'achat de parts de série D et de série F.

Commissions de suivi

Nous versons des honoraires de service (« commissions de suivi ») continus aux courtiers pour les placements de série D qui sont basés sur la valeur totale du placement des parts de série D que leurs clients détiennent dans les Fonds. Nous versons également une commission de suivi aux courtiers à escompte pour les placements que détiennent leurs clients par l'entremise de comptes de courtage à escompte. Nous ne versons aucune commission de suivi pour le placement des parts de série F. Les épargnants achetant des parts de série F doivent généralement payer à leur courtier des frais de service intégrés.

Sommaire des commissions de suivi annuelles maximales :

	Série D	Série F
Fonds North Growth US Equity Advisor	0,30 %	Aucuns frais
Fonds North Growth Canadian Equity	0,30 %	Aucuns frais

Les commissions de suivi sont calculées tous les jours d'évaluation selon un pourcentage de la valeur des actifs de la série D des Fonds. La somme des commissions quotidiennes est versée mensuellement.

INCIDENCES FISCALES POUR LES ÉPARGNANTS

La présente section fournit un résumé général des conséquences fiscales découlant d'un placement dans les parts des Fonds. Ce résumé concerne les particuliers résidant au Canada qui détiennent des parts de Fonds dans un compte non enregistré sous forme de biens en immobilisation ou indirectement dans leur régime enregistré d'épargne-retraite (« REER »), fonds enregistré de revenu de retraite (« FERR »), compte d'épargne libre d'impôt (« CELI ») ou d'un autre type de plan enregistré d'épargne. **Nous vous recommandons d'obtenir des conseils auprès d'un expert en fiscalité avant d'investir.**

Distributions d'un Fonds

Les Fonds peuvent réaliser des dividendes, de l'intérêt ou d'autre revenu des placements dans leur portefeuille. Ils peuvent aussi réaliser des gains en capital lorsqu'ils vendent des placements à profit.

Chaque Fonds verse aux épargnants une part suffisante son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour ne pas être tenu de payer l'impôt sur le revenu ordinaire. Ces montants versés sont appelés des « distributions ». La portion des distributions payables aux porteurs de parts de chaque série est déterminée suivant plusieurs facteurs. Après avoir considéré les provisions applicables, tel qu'il est indiqué dans la Loi de l'impôt pour les gains en capital imposables aux actionnaires qui rachètent des parts, les pertes sur exercices antérieurs (capitales et autre qu'en capital), les distributions payables aux porteurs de parts d'une série sont divisées également entre les parts de la série. Veuillez vous reporter à la rubrique Incidences fiscales de la notice annuelle.

North Growth réinvestira vos distributions pour acheter des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous indiquiez à l'avance que vous voulez recevoir vos distributions en espèces.

S'il y a lieu, le Fonds fera une distribution annuelle de ses revenus nets et de ses gains en capital réalisés, durant le mois de décembre. Les Fonds pourraient faire une distribution à d'autres moments durant l'année.

Parts détenues dans un compte non enregistré

Si vous détenez des parts d'un Fonds dans un compte non enregistré, vous devez déclarer votre quote-part des distributions de revenu net et de la partie imposable des distributions en gains en capital nets du Fonds dans votre déclaration de revenus. Nous vous enverrons un relevé d'impôt chaque année qui indique votre quote-part des distributions de revenu et de gains en capital effectuées par les Fonds. Les retours de capital vous seront aussi reportés, toutefois, ceux-ci ne sont pas imposables.

Lorsque vous investissez dans un Fonds, le prix par part peut inclure un revenu ou des gains en capital accumulés qui n'ont pas été distribués. Vous devez inclure votre quote-part d'une distribution de ces montants dans votre déclaration de revenus, même si ces montants ont été reflétés dans le prix d'acquisition de vos parts. De même, les gains en capital non réalisés au moment où vous achetez vos parts seront imposables s'ils sont réalisés et vous sont distribués, un facteur particulièrement important si vous effectuez un placement dans un fonds d'actions à la fin de l'année.

Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé plus la fréquence à laquelle il réalisera des gains en capital imposables durant l'année le sera également. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds a vendu et acheté tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. Le rendement du Fonds n'est pas nécessairement lié à un taux de rotation élevé.

Vous réaliserez un gain en capital si vous faites racheter des parts à un prix supérieur au prix de base rajusté (« PBR ») des parts, plus les frais de rachat. Vous subirez une perte en capital si vous faites racheter vos parts à un prix inférieur à leur PBR, plus les frais de rachat. Le montant du rachat utilisé pour calculer le gain ou la perte en capital est réduit par les frais d'opération à court terme. Dans votre déclaration de revenus, la moitié d'un gain en capital doit généralement être incluse dans votre revenu, et la moitié d'une perte en capital peut généralement être déduite de la partie imposable de tout gain en capital que vous réalisez.

Le PBR d'une part est égal au PBR moyen de toutes les parts identiques du Fonds. De façon générale, le PBR de vos parts est égal au coût total des parts que vous avez achetées jusqu'à ce moment (y compris les parts achetées au moyen du réinvestissement de distribution), moins les remboursements de capital inclus dans les distributions et le PBR de toutes les parts rachetées antérieurement.

Parts détenues dans des régimes enregistrés

Chaque Fonds constitue un investissement enregistré tel qu'il est défini par la Loi de l'impôt. Les parts du Fonds sont qualifiées à titre d'investissement en tant qu'un REER, FERR et pour les plans d'investissements enregistrés tels que les CELI.

Si vous détenez vos parts dans un tel régime, de façon générale, le régime n'a pas à payer d'impôt sur le revenu ou les gains en capital. Vous n'êtes pas tenu de payer de l'impôt tant que vous ne retirez pas votre argent du régime. Tout montant que vous retirez d'un régime enregistré (autre qu'un REEE, un REEI ou un CELI) est entièrement imposable. Tout montant retiré d'un REEE ou d'un REEI est généralement imposable dans la mesure où il ne s'agit pas d'un remboursement de cotisations. Tout montant retiré d'un CELI est libre d'impôt.

Dans la mesure où vous n'avez pas de participation notable dans un fonds ni de lien de dépendance avec le fonds aux fins de la Loi de l'impôt, les parts du fonds ne constitueront pas des placements interdits pour votre CELI, REER ou FERR. De façon générale, vous n'aurez une participation notable dans un fonds que si vous êtes propriétaire d'au moins 10 % de la valeur des parts en circulation du fonds, seul ou avec des personnes ou des sociétés de personnes avec lesquelles vous avez un lien de dépendance. Toutefois, les parts d'un fonds ne constitueront pas des placements interdits pour un CELI, un REER ou un FERR au cours des 24 premiers mois suivant la création du fonds, dans la mesure où le fonds respecte essentiellement les dispositions du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement pendant ce temps. Les porteurs de parts devraient consulter leurs conseillers en fiscalité pour savoir si un placement dans un fonds risque de constituer un placement interdit pour un CELI, un REER ou un FERR dans leur situation particulière.

Substitution entre Fonds

Une substitution de parts entre les Fonds constitue un rachat suivi d'un achat. Cette opération est imposable et peut donner lieu à un gain ou une perte aux fins de l'impôt.

Changement de désignation de parts entre séries du même Fonds

Le changement de désignation des parts d'un Fonds entre une série et une autre n'est pas considéré comme une disposition aux fins de l'impôt et n'entraîne pas de gain ou de perte en capital. Le PBR des parts pour lesquelles la désignation a changé sera transféré d'une série à l'autre au moment de la substitution.

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de retrait à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables à compter de la réception du prospectus simplifié, ou un droit d'annulation relativement à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures à compter de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts d'un organisme de placement collectif et un remboursement ou des dommages-intérêts, par suite d'opérations de placement effectuées au moyen d'un prospectus simplifié, d'une notice annuelle ou d'états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la réglementation en matière de valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

SECTION B: INFORMATION PROPRE À CHAQUE FONDS NORTH GROWTH DÉCRIT DANS LE PRÉSENT PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

INTRODUCTION

Dans la présente section, vous trouverez des renseignements supplémentaires qui vous aideront à mieux comprendre la description de chacun des Fonds et vous permettront d'évaluer quel Fonds vous convient le mieux.

L'information propre à chacun des Fonds est présentée sous les rubriques suivantes :

CARACTÉRISTIQUES DES FONDS

Quels sont les objectifs de placement de ce Fonds?

Les fonds décrits dans ce prospectus simplifié sont des Fonds d'actions : le Fonds North Growth U.S. Equity Advisor investit dans les actions de sociétés aux États-Unis et le Fonds North Growth Canadian Equity investit dans les actions de sociétés canadiennes. La présente section décrit les objectifs et les stratégies de placement de chacun des Fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds?

Cette section souligne les risques propres aux stratégies de placement de chaque Fonds. Vous trouverez une description détaillée des risques particuliers associés à un placement sous la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* à la page 5.

Méthodologie de classification des risques

Nous déterminons le niveau de risque des Fonds en considérant des facteurs quantitatifs et qualitatifs. Le gestionnaire emploie une approche globale et holistique pour évaluer les risques des Fonds. L'évaluation comporte plusieurs considérations telles que l'écart type d'un Fonds ainsi que des facteurs qualitatifs tels que le style d'investissement, les facteurs de risque de placement en portefeuille, le nombre et l'importance des titres en portefeuille, et la liquidité. L'écart type est une statistique communément employée pour mesurer la volatilité (risque) d'un placement. De façon générale, les Fonds avec un écart type plus élevé sont classés en tant que plus risqués.

On assigne à chaque Fonds une classification de risque d'investissement parmi les catégories suivantes :

- Faible – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé aux investissements dans les marchés monétaires et les titres à revenu fixe canadiens;
- Inférieur à modéré – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé aux investissements dans les Fonds équilibrés ainsi que les Fonds de titres à revenu fixe;
- Modéré – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé aux investissements dans un portefeuille d'actions de sociétés à forte capitalisation canadiennes et internationales;
- Modéré à élevée – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé aux investissements dans les Fonds d'actions qui investissent dans des pays précis ou dans certains secteurs économiques;
- Élevé – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé aux investissements dans les Fonds d'actions qui investissent dans des pays précis ou dans certains secteurs économiques où il existe un risque élevé de perte (par exemple, les marchés émergents, et les métaux précieux).

Nous réévaluons le niveau de risque sur une base annuelle. Vous pouvez obtenir sur demande le détail de la méthode que nous utilisons pour évaluer le degré de risque de placement des Fonds en nous téléphonant à frais virés au 1-604-688-5440 ou en nous écrivant à Suite 830, One Bentall Centre, 505 Burrard Street, Box 56, Vancouver, Colombie-Britannique, V7X 1M4.

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Cette section contient des renseignements à savoir si ce Fonds convient à certains épargnants ainsi que le degré de tolérance à l'égard du risque convenable pour investir dans chaque Fonds.

Politique en matière de distributions

Cette section vous indique la fréquence à laquelle le Fonds fera des distributions de revenu et des gains en capital aux porteurs de parts de chaque série.

En tant que porteur de parts, vous avez droit à une quote-part des revenus et des gains en capital que réalisent les placements du portefeuille du Fonds.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Les tableaux présentés dans cette section peuvent vous aider à comparer les frais liés à l'investissement dans les Fonds avec les frais associés à un investissement dans un autre organisme de placement collectif. Les frais présentés dans le tableau ci-après sont payés indirectement par le porteur de parts, car ils sont réglés au moyen des éléments d'actif du Fonds au lieu d'être versés directement par vous et ont ainsi l'effet de réduire les rendements des placements de la série de Fonds à laquelle ils se rapportent.

FONDS NORTH GROWTH U.S. EQUITY ADVISOR

Détails du Fonds

Type de Fonds	Titres de participation de sociétés des États-Unis
Date à laquelle le Fonds a été créé	Parts de série D – Le 23 octobre 2009 Parts de série F – Le 23 octobre 2009
Titres offerts	Parts de série D et parts de série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Le Fonds North Growth U.S. Equity Advisor est admissible aux REER, FERR et CELI.
Frais de gestion	Parts de série D – 0,90 % Parts de série F – 0,90 %
Commission de suivi	Parts de série D – 0,30 % Parts de série F – s.o.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est la croissance à long terme du portefeuille constitué principalement de titres de participation d'émetteurs des États-Unis.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation d'une majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Les stratégies de placement du Fonds, comme elles sont décrites ci-dessous, peuvent être changées à notre discrétion.

Stratégies de placement

La philosophie de placement du Conseiller en valeurs est « la croissance à un prix raisonnable ». En pratique, cela implique l'achat de titres sous-évalués qui représentent de bonnes occasions de placement à long terme. L'identification de titres sous-évalués par rapport à leur potentiel à long terme est un processus difficile et continu.

Les marchés boursiers sont assujettis à plusieurs variables, notamment économiques, de marché, d'industrie et de compagnies. La stratégie de sélection de titres visant « la croissance à un prix raisonnable » requiert que le conseiller en placement soit en mesure d'identifier les sources de risque ayant un impact sur les titres courants et potentiels du Fonds, et qu'il agisse en conséquence.

Dans le contexte de sa stratégie de placement, le gestionnaire :

- se concentre sur des titres ayant des tendances de croissance supérieure;
- se concentre sur des titres de compagnies qui exercent leurs activités au sein d'industries qui démontrent un environnement positif pour un avenir de croissance;
- se concentre sur des titres de compagnies qui dominent leur industrie ou qui ont un marché niche;
- évalue l'équipe de direction sur des facteurs tels que la manière dont elle effectue et exécute ses plans de croissance et la manière dont elle se comporte face à l'adversité, afin de déterminer si sa méthode de gestion courante fournit une indication quant à une future croissance supérieure.

Le Fonds n'effectuera pas l'achat des parts d'un autre Fonds et, outre l'adhésion aux règles d'investissement définies par la réglementation en matière de valeurs mobilières, le Fonds n'investira pas dans l'achat de titres de compagnies de tabac, ni dans les parts de sociétés spécialisées œuvrant dans le secteur des combustibles fossiles.

À la date de ce présent document, nous n'avons pas l'intention d'utiliser de produits dérivés pour la couverture du risque de change tel qu'il est permis par le Règlement 81-102. Toutefois, dans l'avenir, le Fonds pourrait conclure des contrats à terme de gré à gré de devises négociés en Bourse pour gérer le risque de fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Le Fonds n'a pas l'intention de conclure d'opérations de mise en pension, de prise en pension, ni de prêt de titres.

Quels sont les risques propres à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds sont les suivants : le risque lié aux titres de participation, le risque lié à la capitalisation des titres, le risque lié à la capitalisation des marchés, le risque lié à la liquidité du Fonds. Étant donné que le Fonds investit dans les marchés américains, il est aussi exposé au risque de change. Les autres risques incluent le risque lié à la spécialisation, le risque lié à la concentration, le risque lié aux porteurs de parts importants, le risque lié aux politiques fiscales et le risque lié aux séries multiples. Reportez-vous aux pages 5 à 8 pour une discussion complète des risques affectant les Fonds.

Durant les douze derniers mois, jusqu'à 10,33 % des actifs nets du Fonds avaient été investis dans Apple Inc. et jusqu'à 10,50 % des actifs du Fonds avaient été investis dans Cisco Systems, Inc. Cela représente ce qu'on entend par « risque lié à la concentration ».

Au 31 mai 2016, trois investisseurs détenaient 22,51 %, 18,79 % et 14,35 % respectivement, des parts en circulation du Fonds. Cela représente ce qu'on entend par « risque lié aux porteurs de parts importants ».

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds convient à l'épargnant qui cherche un portefeuille axé sur des actions de sociétés américaines de haute qualité. Le Fonds convient à l'épargnant qui a un degré de tolérance au risque supérieur à la moyenne, et qui a une perspective de placement à long terme, soit au moins cinq ans, et qui est à la recherche d'une diversification pour compléter ses avoirs canadiens.

Le niveau de risque a été déterminé lorsque le Fonds a été établi et est revu au moins une fois par année ainsi que chaque fois qu'un changement important se produit dans le Fonds. Le niveau de risque du Fonds est supérieur à la moyenne. Veuillez vous reporter à la rubrique *Caractéristiques des Fonds - quels sont les risques*

associés à un placement dans ce Fonds - méthodologie de classification des risques à la page 19 pour une description de la méthode qu'on utilise pour établir la tolérance au risque.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue généralement le revenu et les gains en capital tous les ans durant le mois de décembre. Nous nous réservons le droit d'effectuer des distributions additionnelles durant l'année.

Tout revenu d'investissement net et tout gain en capital net distribués par le Fonds sont réinvestis automatiquement en parts supplémentaires du Fonds, sauf si vous nous avez avisés d'avance que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions d'un Fonds* à la page 15.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le tableau suivant illustre les frais et dépenses qui seraient assumés indirectement par un épargnant au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en présumant que le rendement annuel est de 5,0 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est de 1,20 % pour les parts de série D et 0,90 % pour les parts de série F.

Cette information vous permet de comparer les frais d'investissement dans le Fonds avec les frais facturés par un autre Fonds.

D'après les hypothèses présentées ci-dessus, vos frais sont présentés dans le tableau ci-dessous. Votre coût réel pourrait être plus élevé ou moindre.

Période	Coût série D	Coût série F
1 an	12,30	9,23
3 ans	38,31	28,82
5 ans	66,32	50,04
10 ans	146,11	111,16

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais pris en charge directement par les épargnants qui ne sont pas inclus dans le calcul du ratio des frais de gestion, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et dépenses – Frais payables directement par vous* du présent document.

Services optionnels

Les parts du Fonds U.S. Equity Advisor peuvent être achetées en devises canadiennes ou américaines. Pour les parts du Fonds qui sont achetées en devises américaines, les substitutions seront traitées en dollars américains et les rachats ainsi que les distributions seront transigés en dollars américains. La devise américaine ne devrait être utilisée que pour des raisons pratiques; elle donne le même effet que le dollar canadien aux fins fiscales. Pour de plus amples détails relativement au calcul du prix par part du Fonds en devises canadiennes et américaines, reportez-vous à la rubrique *Calcul de la valeur liquidative par part* à la page 8 de la notice annuelle.

FONDS NORTH GROWTH CANADIAN EQUITY

Détails du Fonds

Type de Fonds	Titres de participation de sociétés canadiennes
Date à laquelle le Fonds a été créé	Parts de série D – 15 juin, 2012 Parts de série F – 15 juin 2012
Titres offerts	Parts de série D et parts de série F
Admissibilité aux régimes enregistrés	Le Fonds North Growth Canadian Equity est admissible pour les REER, FERR et CELI.
Frais de gestion	Parts de série D – 0,90 % Parts de série F – 0,90 %
Commission de suivi	Parts de série D – 0,30 % Parts de série F – s.o.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est la croissance à long terme du portefeuille constitué principalement de titres de participation d'émetteurs canadiens.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié qu'avec l'approbation d'une majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin. Les stratégies de placement du Fonds, comme elles sont décrites ci-dessous, peuvent être changées à notre discrétion.

Stratégies de placement

La philosophie de placement du conseiller en valeurs est « la croissance à un prix raisonnable ». En pratique, cela implique l'achat de titres sous-évalués qui représentent de bonnes occasions de placement à long terme. L'identification de titres sous-évalués par rapport à leur potentiel à long terme est un processus difficile et continu.

Les marchés boursiers sont assujettis à plusieurs variables, notamment économiques, de marché, d'industrie et de compagnies. La stratégie de sélection de titres visant à « la croissance à un prix raisonnable » requiert que le conseiller en placement soit en mesure d'identifier les sources de risque ayant un impact sur les titres courants et potentiels du Fonds, et qu'il agisse en conséquence.

Dans le contexte de sa stratégie de placement, le gestionnaire :

- se concentre sur des titres ayant des tendances de croissance supérieure;
- se concentre sur des titres de compagnies qui exercent leurs activités au sein d'industries qui démontrent un environnement positif pour un avenir de croissance;
- se concentre sur des titres de compagnies qui dominent leur industrie ou qui ont un marché niche;
- évalue l'équipe de direction sur des facteurs tels que la manière dont elle effectue et exécute ses plans de croissance et la manière dont elle se comporte face à l'adversité, afin de déterminer si sa méthode de gestion courante fournit une indication quant à une future croissance supérieure.

Le Fonds n'effectuera pas l'achat des parts d'un autre Fonds et, outre l'adhésion aux règles d'investissement définies par la réglementation en matière de valeurs mobilières, le Fonds n'investira pas dans l'achat de titres de compagnies de tabac, ni dans les parts de sociétés spécialisées œuvrant dans le secteur des combustibles fossiles.

À la date de ce présent document, nous n'avons pas l'intention d'utiliser de produits dérivés pour la couverture du risque de change tel qu'il est permis par le Règlement 81-102. Toutefois, dans l'avenir, le Fonds pourrait conclure des contrats à terme de gré à gré de devises négociés en Bourse pour gérer le risque de fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Le Fonds n'a pas l'intention de conclure d'opérations de mise en pension, de prise en pension, ni de prêt de titres.

Quels sont les risques propres à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds sont les suivants : le risque lié aux titres de participation, le risque lié à la capitalisation des titres, le risque lié à la capitalisation des marchés, et le risque lié à la liquidité du Fonds. Les autres risques incluent le risque lié à la spécialisation, le risque lié à la concentration, le risque lié aux porteurs de parts importants, le risque lié aux politiques fiscales et le risque lié aux séries multiples. Reportez-vous aux pages 3 à 6 pour une discussion complète des risques affectant les Fonds.

Durant les douze derniers mois, jusqu'à 11,70 % des actifs nets du Fonds ont été investis dans des parts de Sandvine Corporation. C'est ce qu'on entend par « risque lié à la concentration ».

Au 31 mai 2016, deux investisseurs détenaient 27,54 % et 18,52 % respectivement, des parts en circulation du Fonds. Cela représente ce qu'on entend par « risque lié aux porteurs de parts importants ».

Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds convient à l'épargnant qui cherche un portefeuille axé sur des actions de sociétés canadiennes de haute qualité. Le Fonds convient à l'épargnant qui a un degré de tolérance au risque supérieur à la moyenne, et qui a une perspective de placement à long terme, soit au moins cinq ans.

Le niveau de risque a été déterminé lorsque le Fonds a été établi et est revu au moins une fois par année ainsi que chaque fois qu'un changement important se produit dans le Fonds. Le niveau de risque du Fonds est supérieur à la moyenne. Veuillez vous reporter à la rubrique Méthodologie de classification des risques à la page 19 pour une description de la méthode qu'on utilise pour établir la tolérance au risque.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue généralement le revenu et les gains en capital tous les ans en décembre. Nous nous réservons le droit d'effectuer des distributions additionnelles durant l'année.

Tout revenu d'investissement net et tout gain en capital net distribués par le Fonds sont réinvestis automatiquement en parts supplémentaires du Fonds, sauf si vous nous avez avisés d'avance que vous préférez les recevoir en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique *Distributions d'un Fonds* à la page 15 pour une description plus élaborée des pratiques de distribution.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Le tableau suivant illustre les frais et dépenses qui seraient assumés indirectement par un épargnant au cours des périodes indiquées sur un placement de 1 000 \$, en presumant que le rendement annuel est de 5,0 % et que le RFG du Fonds au cours de la période visée est de 1,20 % pour les parts de série D et 0,90 % pour les parts de série F.

Cette information vous permet de comparer les frais d'investissement dans le Fonds avec les frais facturés par un autre Fonds.

D'après les hypothèses présentées ci-dessus, vos frais sont présentés dans le tableau ci-dessous. Votre coût réel pourrait être plus élevé ou moindre.

Période	Coût série D	Coût série F
1 an	12,30	9,23
3 ans	38,31	28,82
5 ans	66,32	50,04
10 ans	146,11	111,16



N O R T H
GROWTH MANAGEMENT LTD.

www.northgrowth.com



Suite 830, One Bentall Centre
505 Burrard Street, Box 56
Vancouver, BC V7X 1M4

T: 604 688 5440
F: 604 688 5402
info@northgrowth.com